



Poteau edf sur terrain privé

Par **poteauedf**, le **04/12/2015** à **19:23**

Bonsoir

Un poteau EDF à été installé sur mon terrain..depuis 40 ans afin de réaliser le branchement.(passage du cable reseau en aerien pour traverser une route, descente le long du poteau dans mon terrain puis quelques metres en souterrain pour arriver sous le coffret compteur)

Suite à un grand coup de vent, le poteau s'est cassé et ERDF est venue me mettre un poteau "provisoire" toujours sur mon terrain..Ils veulent me faire un devis pour remettre l'installation définitive..Puis je refuser la fouille et la pose d'un nouveau poteau sur mon sol (propriété totalement fermée) ? (L'assainissement vient d'être réalisée et j'ai fait réaliser, en fournissant le janolène un passage de route en souterrain allant du poteau de l'autre coté de la route et arrivant sous mon compteur...afin de simplifier l'opération, je demande simplement à ERDF d'utiliser ce passage en souterrain afin de réaliser un nouveau raccordement à moindre coût..que doit prévoir alors le devis ?)

Merci

Par **youris**, le **04/12/2015** à **20:26**

bonjour,

vous n'avez pas à payer la réparation définitive si la cause de la rupture du poteau est due à un vent violent.

êtes-vous sur qu'il s'agit bien d'une réparation provisoire ?

si vous voulez que la réparation définitive se fasse par la mise en souterrain de votre branchement électrique, la logique voudrait qu'on déduise de la mise en souterrain de votre branchement, le coût de la réparation définitive en aérien.

salutations

Par **poteauerdf**, le **05/12/2015** à **10:06**

Bonjour et merci..c'était un peu mon avis ; la chute du poteau fait bien suite à un violent coup de vent (témoins faciles..fête du village ce jour là)mais le pied du poteau était..un peu pourri (40 ans);Suite appel (31 aout) au service dépannage ERDF a posé un bloc béton support d'un poteau support des fils du réseau..toujours en place ce jour. Puis je interdire la nouvelle pose dans mon terrain (pose sur domaine public) ou demander l'achat du sol ou une indemnisation pour le support sur mon terrain ? osé un bloc béton support d'un poteau support des fils du réseau..toujours en place ce jour. Puis je interdire la nouvelle pose dans mon terrain (pose

sur domaine public) ou demander l'achat du sol ou une indemnisation pour le support sur mon terrain ? Merci encore

Par **youris**, le **05/12/2015 à 10:17**

bonjour,

si le poteau était placé sur votre terrain, c'est que lors de la réalisation du branchement, le propriétaire du terrain était d'accord, il y a peut être eu l'établissement d'une convention, surtout si le poteau était présent depuis 40 ans au moins.

quant à une indemnisation ou dédommagement éventuel, le propriétaire à l'occasion des travaux la peut être déjà reçue.

bien sur vous pouvez interdire au concessionnaire du réseau la pose d'un nouveau poteau sur votre terrain mais le concessionnaire pourra vous rétorquer que la réparation est provisoire et que si vous maintenez votre refus, il suspendra l'alimentation électrique par sécurité.

je vous conseille plutôt la négociation et éventuellement d'en parler au maire puisque c'est la commune qui est propriétaire du réseau électrique.

salutations

Par **Fredmaca**, le **25/09/2024 à 16:41**

Bonjour,

Un pylone électrique se trouvant chez mon voisin va être changé, car posé depuis plus de 40 ans.

Ces travaux nécessitent le fait qu'il y aura des dommages puisque un des murs séparant les maisons m'appartenant sera "cassé" pour la mise en place du nouveau poteau.

On me dit que tout les dommages seront remboursés mais je n'ai aucun documents qui m'a été fourni comme justificatif de leur bonne foi. Que dois je faire?

Merci de votre réponse

Par **beatles**, le **25/09/2024 à 17:11**

Bonjour,

Rien, puisque ce poteau fait l'objet d'une servitude d'utilité publique.

Cdt.

Par **Marck.ESP**, le **26/09/2024** à **09:10**

Bonjour et bienvenue sur LegaVox

Il est logique que vous souhaitiez des garanties écrites concernant les dommages potentiels.

Demandez une confirmation écrite de leur engagement à rembourser tous les dommages. Informez votre assureur des travaux à venir et des dommages potentiels. Votre assurance peut vous conseiller sur les démarches à suivre et vous aider à obtenir une indemnisation si nécessaire.

Prenez des photos avant les travaux de la partie de votre propriété susceptible d'être affectée. Cela servira de preuve en cas de litige.